



Intimidation et violence

Plan d'action

ILS IRONT LOIN



Commission
scolaire
de Montréal

PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE conforme aux directives du MELS en vigueur dès 2014-2015

Date d'approbation du conseil d'établissement :

Nom de l'école :

ÉCOLE PRIMAIRE

ÉCOLE SECONDAIRE

Nombre d'élèves :305

Nom de la directrice : Line Frenette

Nom de la personne désignée pour coordonner les travaux d'une équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12) :

Line Frenette

Noms des personnes faisant partie de l'équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12) :

Équipe-école

ANALYSE DE SITUATION (ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE)

Outil utilisé pour effectuer l'analyse de situation de l'école		Date de passation	
Questionnaire aux élèves et aux parents Grille d'analyse des résultats		Année scolaire 2012-2013	
Forces du milieu			
<ul style="list-style-type: none"> • Environnement stimulant, encadrant et gratifiant • Environnement et climat propice aux apprentissages • Milieu de vie où le respect de soi, des autres et de l'environnement ont priorité 			
Vulnérabilités ou problématiques	Cible	Moyens retenus	Comportements attendus
<ol style="list-style-type: none"> 1. Vulnérabilité au niveau de la cohésion lors de la surveillance de certaines zones à risque (corridors, escaliers, toilettes ainsi que dans certaines zones de jeux). 2. Vulnérabilité également au niveau du soutien des élèves victimes ou témoins ainsi qu'au niveau du suivi des incidents. 3. Manque de respect entre les pairs et envers l'adulte qui s'accroît dans les dernières années. 	Maintenir un taux de 5% et moins du nombre d'élèves impliqués dans une situation de violence ou d'intimidation d'ici juin 2019, tout en ciblant davantage les incidents liés à des insultes ou des coups.	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption d'un plan de surveillance stratégique visant la cohésion de tous • Contrôle accru des allées et venues durant les heures de classe • Visibilité accrue des adultes dans les zones à risque • Observation des comportements • Contrôle accru lors des déplacements durant les heures de classe • Rencontres formelles et informelles • Rappels verbaux • Prévention auprès des élèves (bons gestes/comportements soulignés) • Suivi mensuel lors des rencontres du personnel • Implication des éducateurs spécialisés et du personnel professionnel 	<p>Le personnel appliquera, de façon systématique, le plan de surveillance établi. Le personnel préservera également la confidentialité des interventions.</p> <p>Les élèves adopteront des comportements adéquats dans les zones à risque.</p> <p>Le personnel appliquera de façon systématique la démarche de résolution de conflits et intégrera le programme au Cœur de l'harmonie dans sa gestion des comportements.</p> <p>Les élèves utiliseront les stratégies enseignées visant à régler pacifiquement leurs conflits.</p> <p>Les élèves exprimeront adéquatement à l'autre ses sentiments face à la situation conflictuelle.</p>

		<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation auprès des élèves par le personnel et notre agent sociocommunautaire • Ateliers sur les habiletés sociales • Ateliers sur la gestion de l'anxiété • Poursuite de l'implantation du programme au Cœur de l'harmonie (an 2) • Modelage dans les classes • Enseignement explicite des comportements attendus 	
--	--	--	--

Mesures de collaboration avec les parents (conformément aux directives ministérielles et favorisant la stratégie pro-parents de la CSDM)

- Contact avec les parents lors d'un incident (fiche, appel téléphonique, courriel ou rencontre)
- Suivi des incidents avec les parents (communication écrite)

LE SIGNALEMENT D'UNE SITUATION

Voici les modalités pour effectuer un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence :

Pour les élèves	Pour les parents	Pour les membres du personnel et les partenaires
<ul style="list-style-type: none">• Verbalement à un adulte de l'école• Verbalement à un pair• Verbalement à ses parents• Par écrit	<ul style="list-style-type: none">• Message dans l'agenda• Contact téléphonique avec un intervenant de l'école• Courriel• Rencontre avec un intervenant	<ul style="list-style-type: none">• Fiche de suivi des incidents• Rencontre avec les intervenants impliqués auprès des élèves• Rencontre avec la direction• Contact avec les parents

L'école assure la confidentialité de tous les signalements reçus concernant un acte d'intimidation ou de violence. Voici les mesures mises en place dans l'école :

Rappel de la politique en vigueur au personnel.

Interventions effectuées dans un lieu où la confidentialité pourra être assurée.

Documents conservés sous clé.

La direction de l'école qui est informée d'un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence doit, après avoir considéré l'intérêt des élèves directement impliqués, communiquer promptement avec leurs parents afin de les informer des mesures prévues dans ce présent plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Toutes les manifestations de violence et d'intimidation seront prises au sérieux.

LE PROTOCOLE D'INTERVENTION POUR TOUS LES GESTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté

- Revoir les balises déposées au cahier de gestion
- Remplir la fiche de suivi des incidents
- Rencontrer les élèves impliqués
- Rencontrer les intervenants concernés (école, service de garde et professionnels)
- Aviser la direction de l'événement
- Faire un suivi avec le service de garde si nécessaire
- Contacter les parents

Mesures de soutien de l'élève victime

Suivis réalisés pour s'assurer que la situation est réglée

- Rencontre de suivi prévu par la direction (note à l'agenda)
- Observation des comportements
- Contact avec les parents
- Communication écrite par les parents, pour le suivi, si nécessaire

- Échanges avec l'élève
- Échanges avec les parents
- Observation

Mesures de soutien de l'élève témoin		Suivis réalisés pour s'assurer que les témoins restent vigilants et se responsabilisent lors d'une situation
<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation de son rôle • Observation des comportements • Contact avec les parents 		<ul style="list-style-type: none"> • Rappel de l'importance de dénoncer les gestes d'intimidation et de violence • Échanges avec les élèves • Observation
Mesures de soutien de l'élève auteur pour favoriser un changement de comportement	Sanctions disciplinaires	Suivis réalisés pour s'assurer que la situation est réglée
<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec les intervenants afin de conscientiser l'élève sur son comportement et sur les moyens qu'il peut prendre afin de gérer les situations pacifiquement tout en étant respectueux envers ses pairs • Gestes réparateurs favorisant une prise de conscience positive • Médiation avec les pairs • Valorisation lors de bons gestes ou de bons comportements • Mesures préventives (responsabilités spéciales à l'élève, etc.) • Suivi avec les parents • Soutien des intervenants en place 	<ul style="list-style-type: none"> • Période de réflexion • Retrait de privilèges • Retenue • Gestes réparateurs • Retrait de classe • Retrait des récréations • Travaux communautaires • Suspension interne • Suspension à la maison 	<ul style="list-style-type: none"> • Échanges avec l'élève • Échanges avec les parents • Observation des comportements